

Andreas Meyer & Sylvain Ursenbacher

Centre de Coordination pour la Protection des Amphibiens et des Reptiles de Suisse
(karch)

LA CISTUDE D'EUROPE EN SUISSE

La présence naturelle des deux sous-espèces de Cistude d'Europe (*Emys orbicularis orbicularis* et *E. o. hellenica*) en Suisse a été longtemps controversée. Alors que certains experts affirmaient que l'espèce n'était pas autochtone en Suisse, d'autres considèrent la Cistude comme faisant partie de la faune indigène et qu'elle a disparu durant les derniers siècles à cause des captures et de la perte de son habitat.

Les données historiques n'offrent pas d'image claire au sujet de la présence de cette tortue en Suisse. L'utilisation de la Cistude comme nourriture au cours des temps préhistoriques et au Moyen Âge, périodes durant lesquelles des individus ont ainsi été déplacés et très probablement relâchés, rend la détermination de la répartition naturelle de l'espèce complexe. Les divers lâchés entre les années 1950 et 1980 d'animaux provenant d'origines diverses ont encore complexifié la situation.

Dans les listes rouges des espèces de reptiles menacés de Suisse publiées en 1982, puis en 1994, la Cistude a été considérée comme "disparue", et cela jusqu'à la fin des années 1990, où la présence de plusieurs indices suggérèrent que des individus autochtones pouvaient encore subsister dans certains sites en Suisse. Ainsi, l'espèce a alors été considérée comme "au bord de l'extinction" dans la dernière révision de la liste rouge en 2005.

Depuis la publication de cette dernière, de nombreuses études sur l'écologie et la génétique de la Cistude ont permis d'améliorer considérablement les connaissances de l'espèce: des observations ponctuelles de Cistudes ont été réalisées sur l'ensemble du Plateau suisse, mais ces observations



E. o. orbicularis (zone de répartition de l'haplotype IIa)



Emys orbicularis hellenica provenant des Balkans



Habitat de la Cistude d'Europe dans la réserve du Moulin-de-Vert (Genève)

sont imputables à des animaux échappés ou relâchés illégalement. Une population d'environ 300 individus adultes dans le canton de Genève (350m d'altitude) est présente et se reproduit. Cependant, cette population est composée d'un mélange de différentes lignées génétiques, y compris des individus possédant un haplotype mitochondrial IIa typique des animaux autochtones. L'espèce a régulièrement été observée dans le lac de Neuchâtel, le lac Léman et divers petits lacs et complexes d'étangs en Suisse allemande. Les analyses génétiques ont montré que la majorité des animaux analysés sont allochtones (animaux introduites ou s'étant échappés), mais que, parfois, certains individus proviennent d'une lignée qui pourrait être indigène. Au Tessin, les Cistudes devraient appartenir à la sous-espèce *E. o. hellenica* et des individus n'ont été aperçus pratiquement que dans l'embouchure de la rivière Ticino dans le Lac Majeur, où ils trouvent suffisamment d'habitats favorables et devraient profiter des projets des différentes revitalisations de l'habitat.

Avec les conditions climatiques suisses, la Cistude ne peut se reproduire que dans les zones les plus basses du pays (en dessous de 500m d'altitude). Les zones humides et aquatiques de taille suffisante sont rares et présentent le long des rivières importantes telle que le Rhône, l'Aar, la Reuss ou le Rhin, dans la zone des Trois-Lacs (lacs de Bienne, Morat et Neuchâtel), ainsi qu'au Tessin. Le facteur limitant pour l'établissement d'une population viable semble être, dans de nombreux cas, l'absence ou le nombre limité de sites de ponte. Comme tous les amphibiens et reptiles de Suisse, la Cistude est protégée par la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage de 1967. Tant qu'il n'est pas clair à quelle lignée génétique un individu appartient, cette protection est valable pour tous les Cistudes qui seraient trouvées dans la nature. Jusqu'à maintenant, aucune mesure spécifique n'a été prise pour éliminer les individus allochtones. Suivant l'endroit, les Cistudes trouvées dans la nature peuvent être capturées et maintenues en captivité jusqu'à ce que les analyses



La Cistude d'Europe jouit d'une certaine popularité auprès de la population

génétiques soient effectuées. Pour les individus allochtones, ils sont ensuite conservés en terrarium, alors que les Cistudes potentiellement autochtones sont intégrées dans l'une des stations d'élevages pour fournir des animaux aux trois projets de réintroduction (voir ci-dessous).

Contrairement aux autres espèces de reptiles, la Cistude jouit d'une certaine popularité et d'un grand intérêt parmi les éleveurs de tortues. Ainsi, l'espèce a fait l'objet de nombreux efforts pour la rechercher et pour la réintroduire dans différents complexes aquatiques. Fondamentalement, le karch se félicite de ces efforts, mais s'engage activement pour:

- que ces activités ne se déroulent pas sans un but précis et en coordination.
- que les lois liées à la protection de la nature et du paysage, ainsi que les lignes directrices pour la réintroduction des espèces disparues soient respectées et que les autorisations cantonales et fédérales nécessaires soit obtenues.
- et que des suivis soient prévus à long terme afin de déterminer si la Cistude peut se maintenir sur plusieurs générations dans le site de réintroduction.

Actuellement, trois projets de réintroduction sont en cours en Suisse, deux dans l'ouest de la Suisse et un au Tessin. Les résultats de ces trois projets devraient montrer si d'autres projets de réintroduction pourraient être envisagés en Suisse, et ainsi déterminer à quoi pourrait ressembler l'avenir de la Cistude en Suisse.



Trois projets pilotes de réintroduction de la Cistude d'Europe avec des jeunes animaux réintroduits sont actuellement en cours en Suisse.

Répartition de la Cistude d'Europe en Suisse sur la base de quadrats de 25km²: points jaunes = observations avant 2005; points rouges = observations depuis 2005 (Source: karch, Suisse). Presque toutes les observations proviennent d'individus relâchés ou échappés.

